

*“opinionway”*

# Enquête sur le moral des directeurs d'établissements\* de santé et de solidarité privés non lucratifs



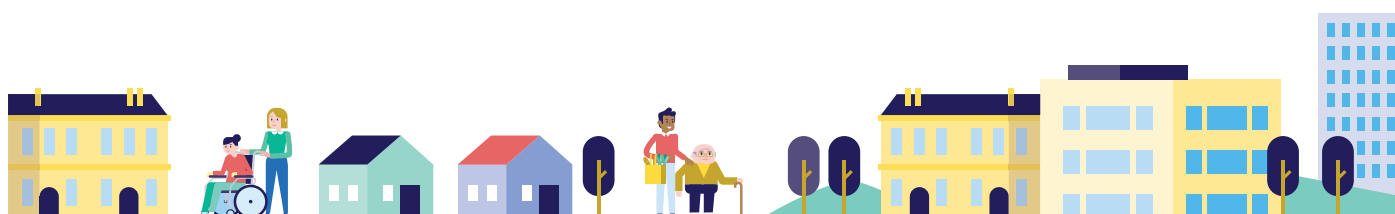
# Les partenaires de l'enquête

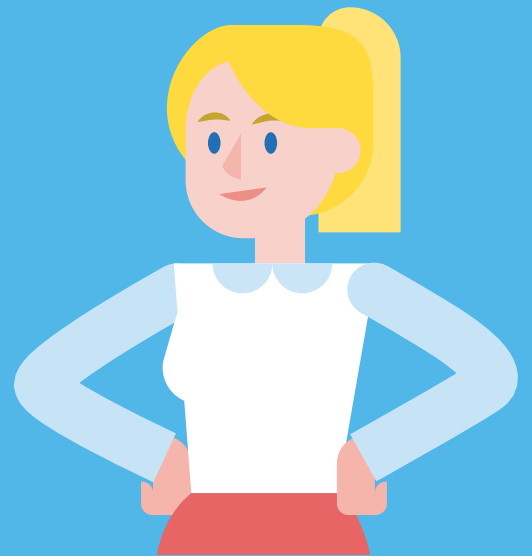
## FEHAP



La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est plus de 4 600 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.





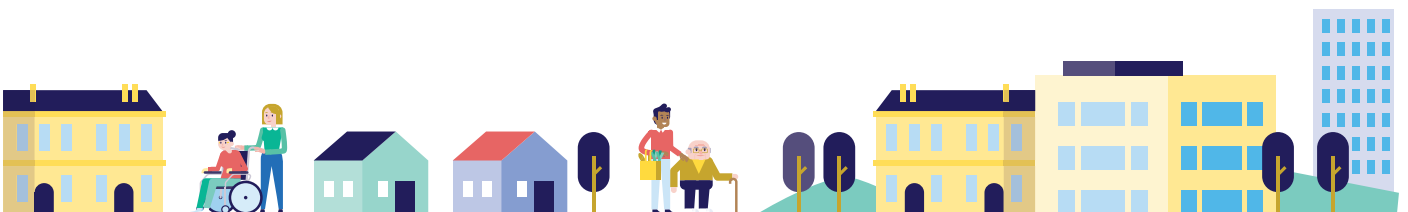
## GROUPE AÉSIO

Groupe leader en assurances de personnes



Les trois mutuelles ADREA, APREVA et EOVI MCD ont fait le choix, en juillet 2016, de se regrouper autour d'une Union Mutuelle de Groupe, visant à renforcer ainsi les marges de manœuvre en termes de développement, et également à développer des partenariats et multiplier ses capacités d'innovation, d'offres, en particulier au bénéfice des grands comptes et des branches professionnelles, cœur du marché du GROUPE AÉSIO. L'ADN du Groupe s'inscrit dans l'économie de partage :

- Partage des décisions : les producteurs de solutions et les consommateurs de celles-ci sont les mêmes : les adhérents,
- Partage des innovations : création collective et co-construction prenant appui sur ses réseaux dans les territoires
- Partage des résultats : ceux-ci sont réinvestis au profit des adhérents (structure à but non lucratif).



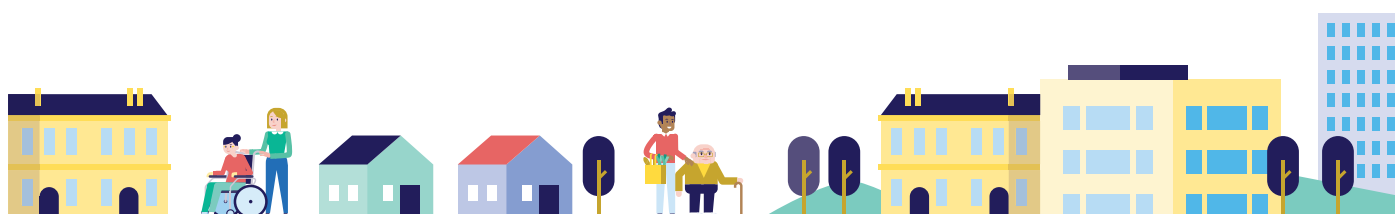
# Les partenaires de l'enquête

## Macif Sgam

Assurances  
Banque  
Santé  
Essentiel pour moi



Macif Sgam est la structure faîtière du Groupe MACIF, Groupe d'assurances aux valeurs mutualistes, qui réunit plus de 5,3 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,2 milliards d'euros en 2017 dont 16 % sont apportés par le métier Santé/ Prévoyance. Les cotisations s'élèvent à plus de 1 milliard d'euros dont 845 millions d'euros en santé et 167 millions d'euros en prévoyance avec respectivement plus de 2 millions de personnes couvertes dont 1 370 000 personnes protégées en santé et 680 000 assurés en prévoyance. Les contrats collectifs représentent un encaissement supérieur à 200 millions d'euros.



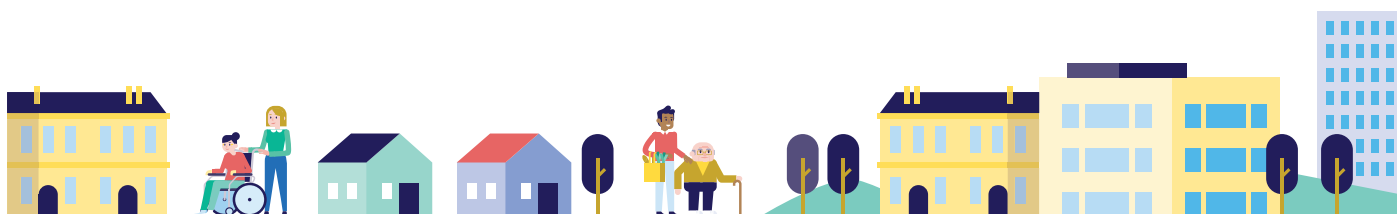


## Malakoff Médéric

malakoff médéric

Le groupe Malakoff Médéric est un acteur majeur de la protection sociale complémentaire, qui exerce deux métiers :

- L'assurance de personnes (Santé, Prévoyance, Épargne retraite) avec 4,05 milliards de chiffre d'affaires récurrent ; 5,5 milliards de fonds propres et un ratio de solvabilité de 391%. Malakoff Médéric assure la santé et la prévoyance de 212 000 entreprises, et couvre 4,8 millions de personnes au titre de contrat collectif et 1,8 million au titre de contrat individuel.
- La gestion de la retraite complémentaire avec 10,4 milliards de cotisations encaissées et 16,6 milliards de prestations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc- Arrco auprès de 222 000 entreprises, 2,7 millions de salariés cotisants et 2,9 millions de retraités.



# Des directeurs d'établissements engagés dans un secteur porteur de sens

Les directeurs d'établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux du secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités (adhérents FEHAP) éprouvent de la fierté à travailler dans leur secteur d'activité. Leur appartenance au secteur privé non lucratif est avant tout un choix : donner du sens à leur travail en assurant un service d'utilité publique et disposer des marges de manœuvre nécessaires à la conduite de leur établissement. Les directeurs d'établissements adhèrent pleinement à l'identité privée non lucrative : gestion privée et mission d'intérêt général. Cette volonté de donner du sens se reflète également dans leurs priorités, en plaçant l'humain au centre de leurs préoccupations : la qualité des soins et l'accompagnement & l'amélioration de la qualité de vie au travail. Cet engagement pour un secteur porteur de sens est plein et entier puisque 100% des directeurs d'établissements répondent qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes pour contribuer à l'objectif de leur structure.

## Directeurs d'établissements :

ENGAGEMENT • FIERTÉ • SENS



choisissent de travailler dans le secteur privé non lucratif **POUR DONNER DU SENS À LEUR MISSION EN ASSURANT UN SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE**



des directeurs d'établissements ont répondu être **FIERS DE TRAVAILLER DANS DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX PRIVÉS NON LUCRATIFS**



choisissent ce secteur afin de **DISPOSER DES MARGES DE MANŒUVRE NÉCESSAIRES** à la conduite de leur établissement

L'HUMAIN au centre des préoccupations  
des directeurs d'établissements :



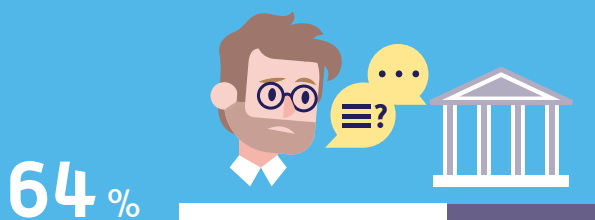
Directeurs d'établissements :



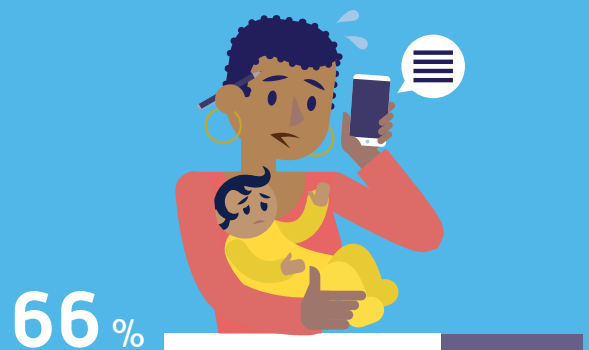
100 % répondent qu'ils **DONNENT LE MEILLEUR D'EUX-MÊMES**  
pour contribuer à **L'OBJECTIF DE LEUR STRUCTURE**

## Un engagement à toute épreuve

Cet engagement est « à toute épreuve ». S'ils remplissent une mission d'intérêt général, ils ne se sentent néanmoins pas ou peu valorisés par les autorités publiques pour ce qu'ils apportent à la société civile. Cet engagement est tel qu'il peut être à l'origine d'un déséquilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle : 66% des directeurs d'établissements estiment que leur quantité de travail ne leur permet pas d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.



NE SE SENTENT PAS OU PEU RECONNUS/  
VALORISÉS PAR LES AUTORITÉS PUBLIQUES pour  
ce qu'ils apportent à la société civile



estiment que leur **QUANTITÉ DE TRAVAIL**  
**NE LEUR PERMET PAS D'AVOIR UN BON**  
**ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE**  
**ET VIE PERSONNELLE**

# Un sentiment d'inquiétude

La grande majorité d'entre eux qualifient leur état d'esprit comme inquiet. Ils expriment notamment une perte de confiance dans la pérennité des moyens de financements de leurs structures. Cette inquiétude se confirme dans la relation qu'entretiennent les directeurs d'établissements avec les pouvoirs publics : pour eux, le secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités est insuffisamment pris en compte par les politiques publiques. Pourtant, plus de la moitié d'entre eux estiment que les réformes menées par le Gouvernement en matière de santé et de protection sociale sont pertinentes et ont du sens. Ils estiment cependant qu'elles ne sont pas déployées avec la bonne méthode et ne sont pas accompagnées des moyens financiers suffisants à leur réussite.

## Directeurs d'établissements :

INQUIÉTUDE • PERTE DE CONFIANCE



**2/3** qualifient leur état d'esprit d'**INQUIET**



**73,5 %**

ressentent une **PERTE DE CONFIANCE** dans la pérennité des **MOYENS DE FINANCEMENTS** des structures et plus particulièrement :

N'ont pas confiance dans la pérennité de leurs :

**76 %**



**FINANCEMENTS PUBLICS**

**66 %**



**AVANTAGES FISCAUX**







## POLITIQUE PUBLIQUE

78%

estiment que le secteur **PRIVÉ NON LUCRATIF** de la santé et des solidarités est **INSUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE** par les politiques publiques



52%

estiment que les **RÉFORMES** menées par le Gouvernement sont **PERTINENTES ET ONT DU SENS**



76%

pensent néanmoins qu'elles ne sont **PAS DÉPLOYÉES AVEC LA BONNE MÉTHODE** et de façon judicieuse



89%

pensent qu'elles **NE BÉNÉFICIENT PAS DES MOYENS** financiers nécessaires



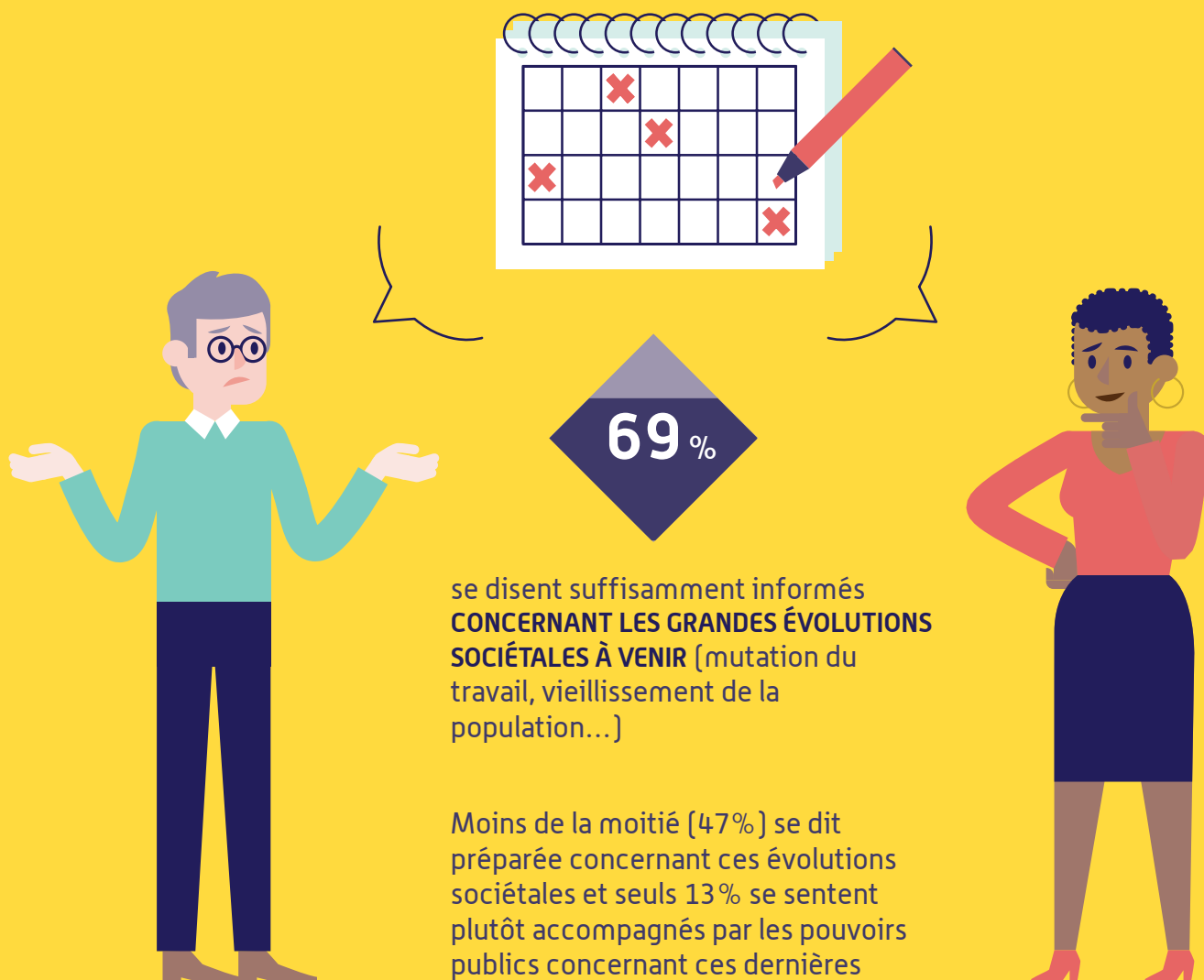
## Préparer l'avenir :

# les attentes des directeurs d'établissements pour l'exercice de leurs missions

Acteurs de terrain, la majorité des directeurs d'établissements se dit suffisamment informée concernant les grandes évolutions sociétales à venir (mutation du travail, vieillissement de la population...). Moins de la moitié s'estime néanmoins préparée à y faire face et seuls 13% se sentent accompagnés par les pouvoirs publics. Pour faciliter l'exercice de leurs missions à l'avenir, les directeurs d'établissements expriment majoritairement un besoin de transparence concernant les critères de fixation des tarifs et des dotations budgétaires, ainsi qu'un besoin de souplesse vis-à-vis du cadre légal et réglementaire. Dans une logique d'anticipation, la majorité d'entre eux se forment régulièrement, et les directeurs d'établissements jugent avoir besoin d'être formés dans les domaines suivants notamment : le juridique, la gestion et le numérique.

### Directeurs d'établissements :

INFORMATION • PRÉPARATION • SIMPLIFICATION • TRANSPARENCE



84%

jugent que le **CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE** est **CONTRAIGNANT** DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS



63%

estiment que les critères de fixation des **TARIFS ET DOTATIONS** NE SONT PAS TRANSPARENTS



POUR SE PRÉPARER À L'AVENIR, plus de **80%** des directeurs d'établissement ont bénéficié d'une ou de plusieurs formations au cours des deux dernières années. **UN FORT BESOIN DE FORMATION** est ressenti dans les domaines :



JURIDIQUE

45%



GESTION

33%



NUMÉRIQUE

32%

# “*opinionway*”



## Méthodologie :

Cette étude a été réalisée par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 684 directeurs d'établissements relevant de la FEHAP. Les directeurs ont été interrogés par questionnaire en ligne. L'enquête s'est déroulée du 25 juin au 13 juillet 2018. OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.